



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Numéro de version 1

Révision : 26.09.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait

UFI: DW10-90XW-H000-DFHG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: -

Fournisseur:

JURA Elektroapparate AG
CH-4626 Niederbuchsiten
Tel.: +41 (0)62 389 8181

JURA Elektogeräte Vertriebs-GmbH
D-90268 Nürnberg
Tel.: +49 (0)911 25 25 0

Producteur:

Oxytabs GmbH
- Member of the Medea Group -
Suhmsberg 40
D-24768 Rendsburg

Service chargé des renseignements:

Tel.: +49 4331 69620 0
Fax: +49 4331 69620 22
E-Mail: info@medeagroup.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Giftnotruf der Charité - Universitätsmedizin Berlin
D-13437 Berlin
Tel: +49 30 30686 700
Vergiftungsinformationszentrale Wien
A-1010 Wien
Tel.: +43 1 406 43 43
Tox Info Suisse
CH-8032 Zürich
Tel.: +41 44 2515151; national: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Numéro de version 1

Révision : 26.09.2019

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1 Reg.nr.: 01-2119457026-42	acide citrique Eye Irrit. 2, H319	10-25%
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Reg.nr.: 01-2119485498-19	carbonate de sodium Eye Irrit. 2, H319	10-25%
CAS: 15630-89-4 EINECS: 239-707-6 Reg.nr.: 01-2119457268-30	carbonate de sodium peroxyhydrate Ox. Sol. 3, H272; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	≥2,5-<7,5%
CAS: 151-21-3 EINECS: 205-788-1 Reg.nr.: 01-2119489461-32	sulfate de sodium et de dodécyle Flam. Sol. 2, H228; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	<2,5%
CAS: 68439-49-6	alcohols, C16-18, ethoxylated Eye Irrit. 2, H319	<2,5%

Limites de concentrations spécifiques

carbonate de sodium peroxyhydrate CAS 15630-89-4: Eye Dam. 1: > 25 %; Eye Irrit. 2: ≥ 7,5 - < 25 %

sulfate de sodium et de dodécyle CAS 151-21-3: Eye Dam. 1: ≥ 20 %; Eye Irrit. 2: ≥ 10 - < 20 %.

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de blanchiment oxygénés 5-15 %

agents de surface anioniques <5 %

agents de surface non ioniques <5 %

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Numéro de version 1

Révision : 26.09.2019

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.**Après inhalation:** Veiller à l'apport d'air frais.**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Rincer les restes à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Numéro de version 1

Révision : 26.09.2019

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Protection des mains: Gants de protection

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Portez des lunettes à coques lorsque vous manipulez le produit dissous.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:

Pastilles

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 15.07.2020

Numéro de version 1

Révision : 26.09.2019

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait

(suite de la page 4)

Couleur:	Blanc
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	Non applicable.
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité:	Non déterminé.
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Aisément soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique** Stable en cas de stockage conforme.**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Numéro de version 1

Révision : 26.09.2019

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	>11.318-17.136 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>55,1 mg/l

15630-89-4 carbonate de sodium peroxyhydrate

Oral	LD50	1.034 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

151-21-3 sulfate de sodium et de dodécyle

Oral	LD50	>500-2.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)

Effet primaire d'irritation:
Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Données sur les composants:

77-92-9 acide citrique

LC50/48h (statique)	440 mg/l (Leuciscus idus)
LC50/24h (statique)	1.535 mg/l (Daphnia magna)

15630-89-4 carbonate de sodium peroxyhydrate

LC50/96h	70,7 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48h	4,9 mg/l (Daphnia pulex)

68439-49-6 alcools, C16-18, ethoxylated

LC50/96h	>1-<10 mg/l (Leuciscus idus)
----------	------------------------------

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Numéro de version 1

Révision : 26.09.2019

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait

(suite de la page 6)

EC50/48h	>1-<10 mg/l (Daphnia magna)
151-21-3 sulfate de sodium et de dodécyle	
LC50/96h	>10-100 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48h	>1-10 mg/l (Ceriodaphnia dubia)

12.2 Persistance et dégradabilité Les agents tensioactifs contenus sont facilement biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Catalogue européen des déchets	
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
15 01 02	emballages en matières plastiques

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies ADR, ADN, IMDG, IATA	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement: Marine Polluant:	Non

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Numéro de version 1

Révision : 26.09.2019

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait

(suite de la page 7)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Éléments d'étiquetage SGH

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H228 Matière solide inflammable.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Remarques pour formation Pour les activités avec ce produit ne nécessite aucune formation.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

Service établissant la fiche technique: Section R&D

Contact: Dr. Nico Kotzur

Créé par: SKÜ

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 9)



Page : 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2020

Numéro de version 1

Révision : 26.09.2019

Nom du produit: JURA Détergent pour système de lait

(suite de la page 8)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Sol. 2: Matières solides inflammables – Catégorie 2
Ox. Sol. 3: Matières solides comburantes – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR